



**Francine Gauvin**  
B. Sc.  
Conseillère en SST

# Maux de dos – Le suivi médico-administratif

**Face à une réclamation pour un mal de dos, il faut avoir en tête les particularités liées à cette problématique afin d'adapter les actions médico-administratives en conséquence. Comme pour toute réclamation, il faut se questionner sur l'admissibilité, l'incapacité et l'imputabilité.**

## LE DIAGNOSTIC EST-IL EN RELATION AVEC LA DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT?

Vérifier la présence du processus pathologique (ou du mécanisme d'action) ou des mouvements générateurs en fonction du type de lésion diagnostiquée.

Par exemple, une entorse lombaire.

### MÉCANISMES DE PRODUCTION

- Une flexion, une extension ou une torsion de l'articulation au-delà de son amplitude normale.
- Une tension extrême sur une articulation.
- Un coup direct sur une articulation.
- Une tentative manquée de manœuvrer une charge d'une lourdeur imprévue.
- Encaisser un contrecoup (comme un pic qui bute contre une roche).
- Faire un « faux mouvement ».
- En tentant de ne pas perdre l'équilibre.

L'entorse est une lésion traumatique d'une articulation résultant de sa distorsion brusque à la suite d'une torsion brutale avec élongation ou arrachement des ligaments. Lors d'un traumatisme, l'articulation peut se retrouver dans une position qui dépasse son amplitude naturelle, entraînant une lésion douloureuse. Cette lésion peut aller d'un simple étirement (entorse bénigne) à la rupture totale (entorse grave) en passant par la déchirure de quelques faisceaux (entorse de gravité moyenne). L'entorse est une blessure, c'est-à-dire une lésion traumatique imprévue et soudaine. La première condition de la présomption de l'article 28 LATMP s'applique.

À retenir :

- il n'y a pas d'entorse s'il n'y a pas eu de traumatisme, c'est-à-dire un mouvement soudain, imprévu, de distorsion de l'articulation;
- le délai d'apparition des symptômes d'une blessure est immédiat, parfois un peu à retardement (quelques minutes/heures):
  - la douleur sera à son maximum le lendemain et le surlendemain;
- la gravité du traumatisme est évaluée en fonction des conséquences immédiates:
  - lorsque le traumatisme n'est pas rapporté immédiatement et qu'il n'y a pas de consultation dans les heures qui suivent: on doit conclure qu'il s'agit d'un traumatisme mineur.

## DANS VOS DOSSIERS D'ENTORSE LOMBAIRE :

Dans les situations où il y a absence de geste, de mouvement à caractère traumatique assez important pour engendrer une distension violente d'une articulation avec élongation ou arrachement des ligaments, de deux choses l'une :

- le diagnostic est inapproprié, ou;
- l'entorse a été faite ailleurs qu'au lieu et au moment rapporté.  
(Il s'agit du deuxième élément de la présomption qui n'est peut-être pas rencontré: *qui arrive sur les lieux du travail*.)

Le fardeau est lourd pour le gestionnaire : ne comptez pas sur la chance pour renverser la présomption! Ça prend une preuve médicale démontrant l'absence de lien entre l'événement déclaré et la blessure.

<b>SIGNES ET SYMPTÔMES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Douleur et sensibilité.</li> <li>• Contraction des muscles et diminution de l'amplitude des mouvements.</li> <li>• Il peut y avoir une diminution de la lordose.</li> </ul>
<b>DIAGNOSTIC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il s'agit essentiellement d'un diagnostic clinique (<i>c.-à-d. basé sur les signes et symptômes</i>).</li> </ul>
<b>PRONOSTIC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• C'est une blessure qui devrait se résorber, guérir :           <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Période d'inflammation : limitée dans le temps (deux ou trois jours).</li> <li>2. Période de réparation des tissus.</li> <li>3. Période de régénération.</li> </ol> <p>Selon le consensus médical, sur le modèle biologique, ces trois périodes sont complétées en quatre à six semaines (période de guérison).</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>4. Finalement, une période de remodelage et de maturation peut s'étendre sur plusieurs mois selon les tissus lésés.</li> </ol> </li> </ul>
<b>À NOTER</b>	<p>* Il n'y a pas de consensus, car plusieurs chercheurs concluent qu'il n'y a aucune évidence de déchirure d'un muscle ou d'un ligament dans la lombalgie aiguë.</p> <p>Or, c'est le diagnostic retenu chez la majorité des patients qui présentent une lombalgie secondaire à un traumatisme. Il y a donc une acceptation élargie du terme entorse.</p>

Il faut écouter son corps.



C'EST TOUJOURS À NOUS  
LES LOMBAIRES DE  
FAIRE TOUT LE BOULOT.

JE DEMANDE À TOUS  
UN PEU DE FLEXIBILITÉ.

PLIE LES GENOUX!  
PLIE LES GENOUX!  
PLIE LES GENOUX!

OH! ARRÊTE TON DISQUE!

## DIFFÉRENTS DEGRÉS DE GRAVITÉ

### ENTORSE BÉNIGNE

Grade I	• Entorses bénignes avec ligaments simplement distendus. Il y a eu distension violente, mais sans arrachement ou rupture des ligaments.
Grade II	• Cela peut être très douloureux et enflé, mais les mouvements demeurent normaux. Avec un bon traitement, le tout se <b>consolide normalement en deux à quatre semaines</b> .

### ENTORSE GRAVE

Grade III	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entorses graves avec déchirure ou arrachement ligamentaire. Mouvements anormalement amples à l'articulation et avec une grande laxité.</li> <li>• La douleur et l'enflure ne sont pas nécessairement pires que pour les grades I et II.</li> <li>• Une immobilisation de plusieurs semaines ainsi qu'une rééducation physique seront nécessaires pour limiter les séquelles.</li> <li>• Quelquefois, une chirurgie est nécessaire pour réparer le ligament.</li> <li>• Cette articulation restera fragile.</li> </ul>
-----------	--

## ANALYSER L'ASPECT MÉDICAL

Chaque rapport médical doit être remis en question sur trois aspects.

L'admissibilité : vérifier la présomption de l'art. 28 ou la notion d'accident du travail (art. 2), vérifier la relation entre les deux.

L'invalidité : vérifier le tableau de période de consolidation, le travailleur n'est pas nécessairement incapable d'effectuer son travail.

L'imputation des coûts : écarter les conditions personnelles : une condition personnelle non aggravée par le travail n'est pas un accident du travail. La théorie du crâne fragile<sup>1</sup> est une règle d'indemnisation et non une règle d'admissibilité. Repérer les indices, par exemple : date de consolidation/diagnostics multiples/algie/ose/ite/plusieurs sièges de lésion/diagnostic incompatible avec le délai de consultation. Vérifier l'opportunité de demander un partage de coûts en vertu du handicap (art. 327,1 ou d'une maladie intercurrente – obérée injustement, art. 326 (2) LATMP).

St-Onge et Domtar - Usine Lebel-sur-Quévillon, 267983-08-0507, 06-11-30, J.-F. Clément, (06LP-211).